

NATIONS UNIES

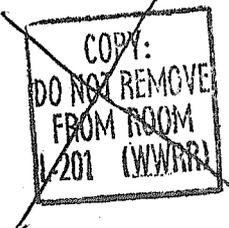


CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1835^e SÉANCE : 11 AOÛT 1975

NEW YORK



UN LIBRARY

APR 25 1984

UN/SA COLLECTION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1835)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres du Conseil de sécurité sur les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam (S/11794)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1835ème SÉANCE

Tenue à New York le lundi 11 août 1975, à 10 h 30.

Président : M. Shizuo SAITO (Japon).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1835)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres du Conseil de sécurité sur les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam (S/11794).

La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Comité d'admission de nouveaux membres du Conseil de sécurité sur les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam (S/11794)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Un certain nombre de représentants non membres du Conseil m'ont adressé des lettres pour demander à être invités à participer au débat du Conseil sur le point à l'ordre du jour. Ce sont les représentants de Cuba, de la République démocratique allemande, de la Guinée, de la Hongrie, de l'Inde, de la Pologne, de la Roumanie, de la Somalie et de la Yougoslavie. Conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, ainsi qu'à la procédure habituelle du Conseil, je me propose d'inviter les représentants que je viens de mentionner à participer, sans droit de vote, au débat du Conseil. En raison du nombre limité de places à la table du Conseil, j'invite les représentants susmentionnés à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront appelés à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole sera venu.

Sur l'invitation du Président, M. Acosta Rodríguez (Cuba), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. Bányász (Hongrie), M. Jaipal (Inde), M. Czarkowski (Pologne), M. Neugebauer (République démocratique allemande), M. Datcu (Roumanie), M. Hussein (Somalie) et M. Petrić (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres du Conseil [S/11794]. Outre le rapport, le Conseil est saisi de deux projets de résolution, l'un recommandant l'admission de la République du Sud Viet-Nam [S/11795] et l'autre recommandant l'admission de la République démocratique du Viet-Nam [S/11796]. Ces deux projets sont parrainés par la Chine, la Guyane, l'Irak, la Mauritanie, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République-Unie de Tanzanie, la République-Unie du Cameroun, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

3. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les circonstances dans lesquelles j'ai participé à la dernière séance du Conseil de sécurité n'étaient pas suffisamment propices pour me permettre de vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, des félicitations qui, pour être traditionnelles, n'en sont pas moins très sincères. C'est pourquoi, je tiens à vous dire maintenant tout le plaisir que j'éprouve à vous voir, vous qui êtes un éminent fils du Japon, occuper le fauteuil présidentiel. Votre expérience diplomatique et votre sens de l'équité sont des qualités qui ne peuvent que faciliter votre tâche. Ma délégation tient à vous assurer de sa pleine coopération.

4. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Plaja, de l'Italie, pour l'habileté, le tact et la patience dont il a fait preuve lorsqu'il a présidé, au mois de juillet, les activités du Conseil.

5. Les problèmes dont traite aujourd'hui le Conseil de sécurité, c'est-à-dire les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam aux Nations Unies, sont d'un intérêt exceptionnel non seulement pour le peuple vietnamien, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. En effet, les peuples du monde ont suivi avec angoisse — certains mêmes avec amer-

tume — la longue lutte opiniâtre du peuple vietnamien pour recouvrer sa liberté et son indépendance et pour réaffirmer ainsi le droit inaliénable de tous les peuples à choisir leur propre avenir sans ingérence étrangère.

6. Le peuple vietnamien a vécu un long cauchemar. Durant ce cauchemar, sa société et son pays ont été divisés par une force explosive inconnue jusque-là de l'homme. Le peuple vietnamien a survécu à une tentative de biocide. Il a résisté à une politique incendiaire. Il a refusé de céder à la force de la répression. Le peuple vietnamien n'a ménagé aucun sacrifice pour parvenir à son objectif. Tout au long de sa longue lutte, le peuple vietnamien a été appuyé par de nombreux peuples dans le monde entier, et les peuples des pays non-alignés et du mouvement non-aligné dans son ensemble ont joué un rôle important à cet égard. Sa victoire est une victoire populaire, la victoire des petits pays prêts à défendre le bien-fondé de leur cause.

7. Le fait que nous examinons ces demandes d'admission au cours du mois même où, voici 30 ans, un autre holocauste se déroulait en Asie, devrait nous amener à réfléchir. Nous pouvons avec une satisfaction empreinte de retenue évoquer aujourd'hui l'évolution de la situation internationale depuis cette époque funeste. Les forces de libération nationale sont incommensurablement plus puissantes; la guerre froide ne sévit plus. Une nouvelle éthique, qui vient seulement de faire son apparition, mais dont les manifestations sont frappantes, va tous nous submerger. Mais pourtant, les habitudes de pensée d'autrefois nous hantent toujours et elle continuent d'inspirer certaines attitudes qui risquent d'aboutir à des décisions contraires aux exigences de l'heure et aux aspirations de l'immense majorité des éléments fondamentaux de la société en général, c'est-à-dire les peuples.

8. La Guyane est fermement attachée au but d'universalité des Nations Unies. Ma délégation sera donc toujours prête à appuyer des mesures, si partielles soient-elles, qui soient de nature à nous rapprocher de cet objectif. Mais la conception de la communauté internationale ne doit pas être capricieusement sélective. Elle doit être rationnelle. Des obstacles surgiront qui retarderont notre marche vers la réalisation de cet objectif. Chaque fois qu'ils surgiront, comme dans le cas des pays encore divisés qui n'ont pas encore pris ensemble de décision sur la réunification, la Guyane sera patiente et constructive.

9. Vous ne serez donc pas étonnés si je vous dis que ma délégation verra d'un mauvais oeil toute suggestion ou proposition tendant à entraver cette évolution vers l'universalité des Nations Unies, si elle s'inspire de l'idée que l'acceptation d'une candidature dépend de l'acceptation d'une autre. En bref, ma délégation s'oppose à la réintroduction du concept de "marché global" dans les délibérations du Conseil sur l'examen

des demandes d'admission aux Nations Unies. Au lieu de cela, nous préconisons l'acceptation de l'avis de la Cour internationale de Justice qui, dès 1948, en réponse à une question que lui posait l'Assemblée générale, concluait à la majorité que "les dispositions de l'Article 4 [de la Charte] impliquent nécessairement que toute demande d'admission fasse l'objet d'un examen et d'un vote individuels, selon ses propres mérites¹⁷". Cette opinion est d'une telle importance que l'Assemblée générale, en 1948, dans sa résolution 197 (III), a cru devoir la recommander au Conseil et à l'Assemblée en tant que directive pour leurs décisions futures.

10. Par conséquent, la Guyane se réjouit des demandes d'admission dont nous sommes saisis. Nous saluons le peuple de la République du Sud Viet-Nam et le peuple de la République démocratique du Viet-Nam dans leurs aspirations à participer aux activités des Nations Unies. Nous soutenons pleinement ces aspirations et soutiendrons fermement ces candidatures. Ma délégation, le Gouvernement et le peuple guyanais se réjouissent d'ores et déjà de pouvoir coopérer longtemps, d'une façon fructueuse et mutuellement avantageuse, avec le peuple vietnamien, les gouvernements et les représentants de ce peuple, dans une collaboration multilatérale.

11. Monsieur le Président, avec votre assentiment, je ne voudrais pas manquer l'occasion d'exprimer l'opinion de ma délégation sur une idée qui s'est fait jour lors de nos récentes délibérations et qui a trouvé son expression dans les comptes rendus du Conseil. Il s'agit des décisions prises par le Conseil en ce qui concerne ses travaux. Il s'agit des questions de procédure. Lorsque la Guyane est entrée au Conseil, elle pensait que les décisions de fond ou de forme seraient prises conformément à la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur provisoire du Conseil, compte tenu de la pratique dans la mesure où elle est pertinente et où nous en convenons. Nous avons donc été troublés par un argument qui a été récemment avancé, selon lequel la décision prise d'une façon démocratique et découlant d'une logique rigoureuse aurait été "un abus du règlement intérieur provisoire" et "une manœuvre de procédure". Prenons garde de confondre le fond et la forme. Mais, avant tout, prenons garde de ne pas imputer à d'autres des raisons d'agir qui découlent d'une façon de voir qui ne tient compte ni d'opinions profondément ancrées, ni des responsabilités incontestables du Conseil.

12. La Chine, la Guyane, l'Irak, la Mauritanie, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République-Unie de Tanzanie, la République-Unie du Cameroun, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ont parrainé deux projets de résolution contenus dans les documents S/11795 et S/11796. Ces projets de résolution sont simples et directs. Point n'est besoin de s'étendre sur leur contenu. Les projets recommandent respectivement à l'Assemblée générale d'admettre aux Nations Unies

la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam. Au nom des auteurs, je présente avec plaisir ces projets et les recommande à l'attention des membres du Conseil.

13. M. SUNDBERG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Mon pays a toujours estimé que l'universalité est la pierre angulaire essentielle de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, nous estimons que toutes les demandes d'admission provenant d'Etats remplissant toutes les conditions pour devenir Membres de l'Organisation doivent être examinées et étudiées sérieusement, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Par conséquent, nous déplorons que les débats récents n'aient pas abouti à un accord, accord qui aurait permis au Conseil de se prononcer de manière substantielle et positive sur les trois demandes d'admission reçues. Néanmoins, le Conseil a aujourd'hui la possibilité de faire un nouveau pas important sur la voie de l'universalité de l'Organisation.

14. Nous avons à l'ordre du jour un rapport sur les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam. Ma délégation pense qu'elles sont pleinement conformes aux conditions stipulées dans la Charte et s'est associée à d'autres membres pour présenter deux projets de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission des deux candidats en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

15. L'entrée de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam dans l'Organisation des Nations Unies serait un événement de la plus grande importance et ce serait même une décision d'une portée particulière. Elle marquerait la confirmation définitive de la fin d'une longue lutte pour l'indépendance nationale et la libération du peuple de cette région si amèrement éprouvée du monde, une lutte qui, en fin de compte, ne pouvait qu'être victorieuse. Elle permettrait à ces Etats d'occuper la place qui leur revient dans la communauté des nations. Ils ont leur contribution indispensable à apporter à la cause de la coopération internationale. Leur entrée dans l'Organisation consoliderait, en outre, également la situation dans cette région troublée et serait un symbole de leurs aspirations et de leurs espoirs de pouvoir édifier finalement leur avenir dans la paix et la stabilité.

16. Le peuple suédois a acquis une sympathie profonde et durable pour le peuple vietnamien et mon pays a donc soutenu sa longue lutte pour la liberté. Nous avons appuyé son droit d'être maître de sa propre destinée, sans ingérence extérieure, et de choisir son propre système économique et politique.

17. Notre soutien à sa cause acquiert aussi une importance particulière dans une perspective plus vaste. En effet, dans le conflit d'Indochine, il s'agissait essentiellement des droits de petits pays à l'indépen-

dance souveraine dans le cadre du système international, du droit des peuples à vivre leur propre vie. Nous espérons donc que la lutte de libération au Viet-Nam aboutira aussi à une reconnaissance et à un respect plus larges des aspirations légitimes des Etats petits et pauvres.

18. A cet égard, nous ne devons pas oublier que les effets de la guerre sur les habitants de ces deux Etats, sur leur sol, leur agriculture, leur industrie et leur économie, ainsi que sur le bien-être de leur pays dans l'ensemble, ont été dévastateurs. Cette région a été troublée par la guerre depuis que l'Organisation des Nations Unies existe. Il est par conséquent impératif de rappeler qu'il nous appartient à tous de contribuer de façon importante et solidaire à l'énorme travail de reconstruction. C'est aussi un devoir pour l'Organisation. Les décennies de guerre ont laissé des blessures profondes et c'est à la communauté mondiale qu'il appartient nettement de panser ces blessures.

19. La longue guerre d'Indochine a eu une profonde répercussion sur les esprits des peuples du monde entier. Elle a eu des effets de division qui ont été ressentis au sein de l'Organisation des Nations Unies. C'est également à cet égard que l'entrée de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam en tant que Membres de l'Organisation serait une mesure importante, et elle aurait un effet cautérisant sur le climat de coopération internationale.

20. Lorsque ma délégation émettra un vote positif ici aujourd'hui, ce sera pour exprimer la ferme conviction et le désir sincère du peuple et du Gouvernement suédois que la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam puissent occuper la place qui leur revient à l'Organisation des Nations Unies. Nous lançons un appel à tous les intéressés pour qu'ils rendent ce résultat possible afin que nous puissions bientôt accueillir les deux délégations qui sont venues ici, en tant que Membres à part entière de l'Organisation. Pour sa part, ma délégation voudrait souhaiter chaleureusement la bienvenue à ces délégations et nous sommes convaincus que notre coopération future sera aussi étroite et amicale que la coopération qui s'est développée entre nos pays.

21. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Comme la délégation de l'Union soviétique l'a déjà déclaré officiellement à la dernière séance du Conseil de sécurité — et je le répète avec plaisir aujourd'hui —, nous sommes très heureux que soit venue l'heure où les deux Etats du Viet-Nam — la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam —, ayant conquis leur indépendance et leur souveraineté, demandent maintenant de devenir Membres à part entière de cette organisation internationale. La délégation de l'Union soviétique appuie résolument ces demandes d'admission et votera pour l'admission de ces deux Etats à l'Organisation.

22. Nous avons appuyé également la candidature de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam au Comité d'admission de nouveaux Membres, qui a été saisi de la question sur la demande du Conseil. L'Union soviétique est l'un des auteurs des projets de résolution des neuf Etats sur la candidature de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam.

23. Nous sommes persuadés que les deux Etats vietnamiens remplissent toutes les conditions prévues dans la Charte des Nations Unies pour faire partie de l'Organisation. Ces deux Etats souverains ont beaucoup souffert pendant de longues années pour obtenir la souveraineté et l'indépendance. Ils ont montré dans les faits qu'ils étaient prêts à assumer les obligations prévues dans la Charte et qu'avec les autres Etats épris de paix, ils étaient prêts à combattre pour établir sur terre une paix et une sécurité internationales véritables et à favoriser l'extension de la détente ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité des peuples. Nous sommes très heureux de voir, dans cette salle, les observateurs de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam : M. Dinh Ba Thi et M. Nguyen Van Luu; nous tenons à les saluer de tout cœur.

24. Le fait que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui la question de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam témoigne, en vérité, des changements considérables et irréversibles survenus dans le monde grâce aux efforts inlassables de toutes les forces progressistes de paix et, avant tout, des pays de la communauté socialiste. C'est l'un des résultats positifs de la politique de détente internationale.

25. La victoire du Viet-Nam, au terme d'un combat héroïque, est avant tout la victoire d'un peuple dévoué, plein de courage et d'abnégation, qui a subi des épreuves indicibles. Son patriotisme foncier, sa foi profonde dans la justesse de sa cause, sa grande organisation et son esprit de sacrifice lui ont ouvert la voie de la victoire. Les nombreuses victimes qui sont tombées parmi le peuple vietnamien ne sont pas tombées en vain. Le peuple vietnamien a désormais droit à la sympathie et au respect profonds du monde entier.

26. L'admission des deux Etats vietnamiens à l'Organisation des Nations Unies contribuera de façon importante à la consolidation sans cesse plus grande de la paix et de la sécurité internationales ainsi que des bonnes relations entre les peuples. Il est inutile de vous dire que la solution positive de ce problème contribuera incontestablement à renforcer la coopération internationale et à consolider la paix et la sécurité non seulement dans le Sud-Est asiatique et dans le continent asiatique, mais dans l'ensemble du monde; elle contribuera aussi à améliorer les relations d'amitié et de coopération entre les peuples sur la base de la

reconnaissance du principe de la coexistence pacifique.

27. Nous vivons à une époque où les relations internationales abordent une nouvelle étape, où nous devons, au premier chef, traduire dans la réalité quotidienne les principes de la coexistence pacifique et de la coopération mutuelle, et où les Etats pacifiques doivent, dans la pratique, faire en sorte que la détente ait un contenu concret.

28. A cet égard, le Conseil de sécurité ne saurait faire abstraction du bilan de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — bilan dont M. Brejnev a dit : "Il pourrait être utile au-delà même des limites de l'Europe. Cet élan puissant" — a-t-il souligné — "qu'a donné cette rencontre des chefs de 35 Etats participant à la Conférence est appelé à aider tous les Etats en Europe et au-dehors dans le monde".

29. L'examen aujourd'hui par le Conseil de sécurité des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par la République du Sud Viet-Nam et par la République démocratique du Viet-Nam et la décision positive du Conseil à ce sujet devront véritablement nous faire progresser sur la voie de la paix mondiale. Ce sera une contribution réelle à la solution d'une tâche globale : donner une allure irréversible à la détente internationale et faire amorcer un virage fructueux à la coopération entre tous les peuples.

30. La République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam, dont le Conseil examine aujourd'hui les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies, n'ont pas seulement gagné le respect de tous, elles sont reconnues par un très grand nombre d'Etats. Je n'en veux pour preuve que le fait que l'immense majorité des membres du Conseil de sécurité ont reconnu ces deux Etats et établi avec eux des relations diplomatiques. Nous constatons avec plaisir qu'au cours de l'examen de la question au Comité d'admission de nouveaux Membres, l'écrasante majorité a souligné que ces pays répondaient pleinement aux conditions imposées par la Charte pour devenir Membre de l'Organisation. On peut donc dire assurément que les deux Etats vietnamiens contribueront dignement aux activités des Nations Unies, et que l'Organisation elle-même, en les admettant, ferait un pas en avant sur la voie de la véritable universalité.

31. La République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam ont de nombreux amis. A cet égard, le Conseil de sécurité ne saurait passer outre à la déclaration adoptée le 7 août par le Comité de coordination des pays non-alignés à propos des demandes d'admission des deux Etats vietnamiens à l'Organisation des Nations Unies [S/11793]. Le Comité de coordination, composé de 17 Etats et parlant au nom du groupe très nombreux des pays non-alignés, a déclaré officiellement qu'il appuyait pleinement et

sans réserve l'admission des deux Etats vietnamiens à l'Organisation des Nations Unies.

32. Le Conseil de sécurité a le devoir de prendre en considération la position des Etats non-alignés et de leur comité de coordination, ainsi que de leur appel lancé à l'unanimité au Conseil pour qu'il admette ces deux Etats à l'ONU. Ce désir correspond à la volonté et à l'exigence de l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette déclaration collective est la preuve frappante et convaincante du large appui dont jouissent les deux Etats vietnamiens de la part des pays du tiers monde, ainsi que de la coopération qu'ils entretiennent avec eux. C'est une nouvelle preuve de l'amitié et de la coopération des peuples épris de paix avec la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam. Faire fi de cette opinion et de cette exigence serait une grave erreur historique. Les amis des deux Etats vietnamiens qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité sont venus aujourd'hui faire entendre leur voix à l'appui de l'admission de ces deux pays aux Nations Unies et témoigner ici de leur pleine solidarité avec ces deux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

33. N'oublions pas non plus le fait que neuf Etats membres du Conseil ont parrainé les projets de résolution recommandant l'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies; c'est un fait qui montre que la juste cause de ces deux Etats est très largement appuyée sur le plan international. Nous faisons observer avec fierté que l'Union soviétique a des relations des plus amicales et des plus étroites avec la République du Sud Viet-Nam et avec la République démocratique du Viet-Nam. Fidèle aux principes de solidarité internationale avec les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance nationale, l'Union soviétique sera toujours du côté des patriotes du Viet-Nam — et du Sud et du Nord — comme elle l'a toujours été.

34. L'Union soviétique et la République démocratique du Viet-Nam sont liées par une amitié de longue date reposant sur la coopération et la compréhension mutuelle; cette amitié est celle de deux pays socialistes frères et de leurs peuples. Dans le message du camarade Brejnev à l'Association d'amitié soviéto-vietnamienne à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, on lisait ce qui suit :

“Le peuple soviétique peut dire avec fierté qu'au cours des 30 années d'existence de la République démocratique du Viet-Nam, il a toujours été coude à coude avec le peuple vietnamien. Et nous sommes heureux que ces relations entre nos deux partis marxistes-léninistes, nos pays et nos peuples se renforcent et montrent un exemple de fraternité, de coopération et d'internationalisme socialiste en action.”

35. Les tentatives faites pour s'opposer à l'admission de ces deux Etats à l'Organisation des Nations Unies sont dénuées de fondement, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de tentatives en vue d'établir un lien entre l'admission de ces deux Etats et une autre admission qui n'a aucun rapport avec eux. On peut dire que l'opposition à l'entrée de ces deux Etats aux Nations Unies ne saurait être ni comprise ni justifiée par 99,9 p. 100 des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

36. En conclusion, qu'il me soit permis de me dire convaincu que le Conseil de sécurité saura prendre aujourd'hui une décision positive sur les demandes d'admission des deux Etats vietnamiens et recommandera à l'Assemblée générale leur admission à l'Organisation des Nations Unies. C'est une nécessité de la politique internationale qui aura les effets les plus favorables sur l'évolution des relations internationales ainsi que sur les activités des Nations Unies.

37. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : La République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam ont présenté leurs demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies les 15 et 16 juillet 1975 respectivement. La délégation chinoise soutient que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, tant la République démocratique du Viet-Nam que la République du Sud Viet-Nam remplissent toutes les conditions nécessaires pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, nous appuyons fermement leurs candidatures; nous sommes également d'avis que le Conseil de sécurité devrait recommander l'admission de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies. La Chine s'est donc portée coauteur des deux projets de résolution déposés par les Etats membres non-alignés.

38. Le peuple vietnamien est un peuple héroïque, et la nation vietnamienne est une grande nation. Pendant des décennies, pour accéder à l'indépendance et pour se libérer, ils ont mené une longue lutte indomptable contre l'impérialisme et ont remporté victoire après victoire. Dès le mois d'août 1945, le peuple vietnamien tout entier, sous la direction du président Ho Chi Minh, s'est courageusement soulevé pour arracher le pouvoir politique des mains de l'agresseur et établir la République démocratique du Viet-Nam. Immédiatement après, néanmoins, l'intervention impérialiste a forcé le peuple vietnamien à prendre les armes pour mener une vaillante lutte de résistance.

39. Après la signature des Accords de Genève en 1954², le peuple vietnamien aurait pu accéder à l'indépendance nationale et obtenir la réunification de sa patrie. Cependant, les violations flagrantes de ces accords par les Etats-Unis de même que leur intervention et agression armée contre le Viet-Nam ont

forcé le peuple vietnamien, une fois de plus, à mener une lutte héroïque et ardue contre l'agression américaine pour la sauvegarde de la nation. Grâce à l'appui et à l'aide puissants du peuple du Viet-Nam du Nord et des peuples du monde entier, le peuple du Viet-Nam du Sud a persévéré dans une lutte populaire très longue et a déjoué les différentes manœuvres agressives des impérialistes et de leur clique, aboutissant ainsi en 1973 à la signature des Accords de Paris². Néanmoins, avec l'appui et la complicité des impérialistes, la clique de Nguyen Van Thieu a continué de violer sans scrupule aucun les Accords en refusant d'établir une union nationale et en envahissant sans cesse les zones libérées du Sud Viet-Nam. Devant cette situation, l'armée et les civils du Sud Viet-Nam se sont résolument jetés dans une juste lutte de contre-attaque et de légitime défense; ils ont mené une lutte révolutionnaire pour mettre en échec la lutte contre-révolutionnaire et aboutir finalement d'une façon brillante et complète à la libération du Sud Viet-Nam, ouvrant ainsi une nouvelle ère où tout le territoire du Viet-Nam a été libéré.

40. La victoire remportée par le peuple vietnamien a une importance historique et internationale considérable. Cette victoire a fortement stimulé les peuples et nations opprimés du monde qui continuent de lutter et elle a été un exemple brillant pour la cause révolutionnaire anti-impérialiste des peuples du monde entier. Comme l'a souligné le président Mao Tsé-toung dans sa déclaration du 20 mai 1970 : "Le peuple d'un petit pays peut certes contrecarrer l'agression d'un grand pays s'il ose seulement se soulever, prendre les armes et prendre dans ses propres mains le sort de son pays".

41. Pendant la période d'après-guerre, le peuple vietnamien a également remporté de grands succès en cicatrisant les plaies de la guerre et en rétablissant et développant la production agricole et industrielle. Le prestige international du Viet-Nam ne cesse de s'accroître et il a bénéficié de l'appui et de la sympathie sur le plan international. Il y a actuellement plus de 80 pays qui ont établi des relations diplomatiques avec la République démocratique du Viet-Nam et la République du Sud Viet-Nam ou qui les ont reconnues.

42. La Chine, la République démocratique du Viet-Nam et la République du Sud Viet-Nam sont des pays voisins et ils sont aussi étroitement liés que le sont la chair et l'ongle. Le peuple vietnamien et le peuple chinois sont des camarades et des frères d'armes. Le peuple chinois a toujours énergiquement soutenu le peuple vietnamien dans sa lutte contre l'impérialisme pour la libération nationale. Dans les années qui viennent, nous appuierons, comme toujours, la juste lutte du peuple vietnamien et nous lui souhaitons sincèrement de remporter toujours un succès de plus en plus grand dans la cause de la révolution et de la construction qui est la sienne. Nous sommes également convaincus que la République démocratique du

Viet-Nam et la République du Sud Viet-Nam, une fois admises à l'Organisation des Nations Unies, apporteront une contribution positive à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies conjointement avec tous les Etats Membres épris de justice.

43. M. BOOH BOOH (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, au moment où le Conseil de sécurité aborde l'examen proprement dit des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam, il m'est agréable de vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du Conseil pour ce mois. Grâce à votre riche expérience des problèmes de l'Organisation, grâce aussi au respect et à la confiance dont vous jouissez auprès de vos collègues, nous sommes convaincus que nos travaux se dérouleront dans une atmosphère sereine et qu'ils seront couronnés de succès. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur la franche et constante coopération de ma délégation pour l'heureux accomplissement de votre délicate tâche.

44. Je saisis également cette occasion pour exprimer la sincère gratitude de ma délégation au représentant de l'Italie, M. Plaja, et à son principal collaborateur M. Cavaglieri, pour les services inestimables, appréciés par tous, qu'ils ont pu rendre au Conseil de sécurité au cours du mois de juillet.

45. Dans le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres [S/11794], la majorité des membres du Comité propose que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Gouvernement de la République-Unie du Cameroun, ma délégation appuie sans réserve les conclusions contenues dans ledit rapport, d'abord parce qu'elles s'inspirent des principes de l'universalité, de l'efficacité et de la démocratisation nécessaires de l'Organisation des Nations Unies, auxquels mon pays est fortement attaché, et ensuite parce que ces conclusions reflètent fidèlement les réalités politiques de l'Indochine nouvelle.

46. La politique de non-alignement et de coopération sans exclusive avec tous les pays de bonne volonté que poursuit inlassablement mon gouvernement a porté la République-Unie du Cameroun à étendre depuis plusieurs années la trame de ses amitiés à de nombreux pays d'Asie, et notamment à établir des relations diplomatiques tant avec le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam qu'avec le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud Viet-Nam, relations qui s'avèrent fécondes et mutuellement avantageuses pour toutes les parties.

47. Au cours de la longue guerre qui a été imposée au peuple vietnamien, mon Gouvernement a marqué

de façon constante et sans équivoque le soutien du peuple camerounais à la juste et héroïque lutte de ce peuple, renforçant ainsi davantage la réelle et historique solidarité des peuples afro-asiatiques. Nous saluons les éclatantes victoires remportées récemment par le peuple du Viet-Nam; ces victoires créent des conditions favorables à l'avènement d'une ère de paix et de prospérité tant convoitée par les Etats de l'Indochine et sont une condition *sine qua non* pour que les grandes potentialités humaines et économiques du Viet-Nam puissent servir la cause de la reconstruction et de la réunification de cette patrie.

48. Ma délégation croit fermement que la République démocratique du Viet-Nam et la République du Sud Viet-Nam sont des Etats attachés à la paix et à l'indépendance des peuples; ce sont des Etats qui respectent à la fois les principes contenus dans la Charte des Nations Unies et les principes qui guident l'action des pays non-alignés. Héritiers d'une ancienne et brillante civilisation, débarrassés dorénavant des contraintes des guerres d'agression et dotés d'une riche expérience de lutte anticolonialiste et anti-impérialiste, les deux Etats du Viet-Nam sont, de l'avis de mon gouvernement, suffisamment qualifiés pour apporter une contribution positive aux travaux de l'Organisation, et notamment aux efforts tendant à instaurer un ordre international plus juste et plus conforme aux aspirations des peuples du monde.

49. Interprétant les conditions posées par la Charte en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres, la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif en date du 28 mai 1948, dit clairement :

"... qu'un Membre de l'Organisation des Nations Unies, appelé, en vertu de l'Article 4 de la Charte, à se prononcer par son vote, soit au Conseil de sécurité, soit à l'Assemblée générale, sur l'admission d'un Etat comme Membre des Nations Unies, n'est pas juridiquement fondé à faire dépendre son consentement à cette admission de conditions non expressément prévues au paragraphe 7 dudit article;

"qu'en particulier, un Membre de l'Organisation ne peut, alors qu'il reconnaît que les conditions prévues par ce texte sont remplies par l'Etat en question, subordonner son vote affirmatif à la condition que, en même temps que l'Etat dont il s'agit, d'autres Etats soient également admis comme Membres des Nations Unies!."

Cet avis consultatif a du reste été entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 197 (III), en date du 8 décembre 1948.

50. C'est compte tenu de toutes les considérations qui précèdent que ma délégation s'est portée coauteur des projets de résolution S/11795 et S/11796 dont le Conseil est saisi, et qu'elle s'appête à voter pour leur adoption.

51. Toute attitude qui tendrait à retarder l'admission de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam à l'ONU serait, de l'avis de ma délégation, sans justification sérieuse, car fondée essentiellement sur des questions extrinsèques aux mérites des deux candidatures. Une telle attitude révélerait incontestablement une tentative grossière d'ingérence continue dans les affaires du peuple du Viet-Nam, en violation flagrante des buts et principes de la Charte et au mépris des vœux exprimés par l'écrasante majorité des Etats du monde. Une telle manœuvre rencontrera, nous en sommes convaincus, la ferme désapprobation de tous les pays épris de paix et de liberté.

52. M. LECOMPT (France): Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois d'août. Soyez assuré que la délégation française appuiera vos sages efforts dans la direction de nos travaux. Nous savons être en de très bonnes mains, équitables et fermes. L'excellence des rapports existant entre le Japon et la France, rapports dont M. de Guiringaud, ancien ambassadeur de France dans votre grand pays, eût aimé parler lui-même, est une autre raison de vous présenter nos vœux dans l'accomplissement de votre haute charge.

53. Qu'il me soit également permis de redire combien nous avons apprécié la présidence de nos amis d'Italie pendant le mois de juillet.

54. Ma délégation votera pour les projets de résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam. Elle désire expliquer le sens de ces deux votes.

55. Le peuple vietnamien vient de traverser des tragédies qui ont ému le monde entier, suscité les efforts de deux Secrétaires généraux des Nations Unies et amené la France à plaider sans relâche en faveur des solutions politiques si évidemment nécessaires. C'est dans le désir de favoriser ces solutions que mon pays a offert Paris pour siège des conférences qui, plusieurs années durant, ont réuni les protagonistes d'un trop long conflit. La fin de celui-ci a commencé à devenir possible en 1973, mais les armes ne se sont tues que récemment.

56. Le temps paraît aujourd'hui venu d'aider une région si terriblement éprouvée par la guerre internationale et civile à rejoindre la famille des Nations Unies, confirmant ainsi qu'une nouvelle page peut s'ouvrir. Nous soutiendrons l'admission des Républiques entre lesquelles se partage actuellement le peuple vietnamien dès lors qu'elles la demandent, qu'elles sont pacifiques et qu'elles se sont engagées à respecter les obligations découlant de la Charte.

57. Nul n'ignore d'autre part que la France et le Viet-Nam ont autrefois mêlé leurs destins et que mon

pays entretient avec les deux candidats et leur peuple un certain nombre de liens historiques et amicaux, ainsi que des relations diplomatiques, économiques et culturelles. Ces raisons militent naturellement en faveur des votes positifs qui seront ceux de ma délégation, laquelle a plaisir à saluer la présence dans cette salle des observateurs des deux Républiques du Viet-Nam.

58. A peine serait-il besoin d'ajouter — et ce sera la troisième raison de notre vote — que la France reste attachée à l'idéal d'universalité qui est le sien. J'ai regretté, dans mon intervention du 6 août [1834e séance], que nous n'ayons pu inscrire à notre ordre du jour la candidature de la Corée du Sud. Nous souhaitons que l'esprit d'universalité ne soit pas la victime de la pratique, malheureusement courante, qui consiste à lier des votes les uns aux autres. Mais nous souhaitons aussi que la réalisation de toute l'universalité possible ne se heurte pas à des théories liant des candidatures les unes aux autres au nom de similitudes régionales superficielles.

59. La France, en ce qui la concerne, désire dissiper tout reste de guerre froide, et s'y emploie. Elle espère que les puissances intéressées et les organismes des Nations Unies auront une conscience élevée de leurs responsabilités dans la négociation du difficile problème coréen, qui doit être réglé selon ses données spécifiques, sans que soit perdu de vue le caractère à la fois global et progressif du processus de détente auquel nous sommes tous attachés. Le sens de la conciliation et de la réconciliation, celui de la paix dont l'Asie et le monde ont besoin, est ce qui nous a guidés au cours des débats du Conseil de sécurité qui vont s'achever. Il continuera de nous guider à l'avenir en toutes circonstances.

60. M. CAVAGLIERI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous renouveler les félicitations et les meilleurs vœux de la délégation italienne pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois d'août. Nous sommes certains que vous présiderez nos travaux de la façon la plus adroite et nous tenons à vous assurer de notre coopération. Je voudrais en outre remercier toutes les délégations qui ont dit ici leur appréciation pour la manière dont M. Plaja a présidé le Conseil au cours du mois dernier.

61. J'ai pris la parole pour réaffirmer la position de la délégation italienne en ce qui concerne les deux projets de résolution dont le Conseil est saisi au sujet des demandes d'admission aux Nations Unies présentées par les Gouvernements de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Nord Viet-Nam, qui font l'objet des deux projets de résolution dont le Conseil est saisi.

62. Ma délégation a déjà dit qu'elle appuie l'admission de ces deux Etats. En fait, nous nous sommes prononcés en faveur des trois demandes d'admission

soumises au Conseil. Nous l'avons fait, parce que nous restons fidèles au principe de l'universalité des Nations Unies et parce que nous sommes convaincus que c'est au sein de l'Organisation que les problèmes peuvent le mieux être discutés et réglés en présence de toutes les parties intéressées. Nous regrettons donc que deux seulement des demandes d'admission soient demeurées à l'issue de la procédure coutumière.

63. Ma délégation, cependant, se félicite que les deux projets de résolution sur les demandes restantes vont être prochainement mises aux voix. Nous voyons là une autre indication de la fin de la longue tragédie qui a déchiré ces deux pays et un indice de la participation des deux Républiques vietnamiennes à l'effort mondial visant à assurer une plus grande coopération au bien-être des peuples.

64. Conformément à la position déclarée de mon pays, ma délégation votera en faveur de chacun de ces projets de résolution, ce non seulement en raison des relations que l'Italie a nouées avec les deux Etats en question, mais également en témoignage de notre conviction que la présence aux Nations Unies des deux Etats vietnamiens contribuera à l'efficacité des travaux de l'Organisation et à une meilleure compréhension des problèmes et des besoins de cette région de l'Asie.

65. M. MURRAY (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser à mon tour mes félicitations à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité. De nombreux liens historiques unissent nos deux pays insulaires et nos relations sont des plus étroites. En ce qui vous concerne, Monsieur le Président, j'ai eu personnellement l'occasion d'apprécier vos qualités éminentes en tant que diplomate et en tant qu'homme durant une longue période d'heureuse coopération dans des circonstances difficiles bien loin de cette salle du Conseil. Je suis donc parallèlement heureux de ce privilège qui m'est donné de faire ma première intervention d'importance au Conseil de sécurité sous votre présidence.

66. Je voudrais également, au nom de ma délégation, adresser nos remerciements à nos partenaires européens, M. Plaja et M. Cavaglieri, pour les services précieux qu'ils ont rendus au Conseil au cours du mois de juillet.

67. L'admission de nouveaux Membres est généralement l'un des devoirs les plus agréables du Conseil. Ma délégation, au cours des années, s'est fait un plaisir de parrainer l'entrée de nombreux nouveaux Membres, y compris maints territoires non autonomes qui étaient administrés par le Royaume-Uni. Cependant, ce qui aurait dû être, aujourd'hui, une agréable occasion a été terni par l'évocation du fait que la troisième demande d'admission à l'Organisation

a été arbitrairement écartée d'une façon qui n'est guère à l'honneur du Conseil. Je dois reconnaître que certains des arguments avancés par certains des adversaires de l'examen de la candidature de la République de Corée sont quelque peu étonnants. Par exemple, certains orateurs ont laissé entendre que la République de Corée ne serait pas pleinement indépendante. Cet argument a été avancé avec une éloquence toute particulière par le représentant de la RSS de Biélorussie qui a décrit la Corée du Sud comme "un régime fantoche" [*ibid.*, par. 130].

68. Etant donné que cet argument a été avancé par le représentant de la RSS de Biélorussie, je l'ai écouté avec une attention particulière. Mais qu'il me soit permis de vous rappeler que quelque 80 pays ont des relations diplomatiques avec la République de Corée, et quiconque a eu comme moi des relations avec le Gouvernement de la Corée du Sud sait que, quelles que soient ses caractéristiques, le manque d'indépendance n'en est pas une.

69. On a également laissé entendre que du fait que la question de Corée devait être examinée par l'Assemblée générale, il n'était pas opportun que le Conseil de sécurité examine maintenant la demande d'admission de la Corée du Sud. Mais la raison de nos présentes délibérations est justement de faire des recommandations à l'Assemblée, et il serait tout à fait normal que le Conseil présente une recommandation à l'Assemblée sur cette question.

70. Enfin, on a effectivement laissé entendre que l'admission de la Corée du Sud aux Nations Unies empêcherait d'une façon quelconque la réunification de la Corée; voilà un argument admirable. Il est paradoxal qu'il ait justement été utilisé au moment même où l'examen de la candidature des deux Viet-Nams qui, eux-mêmes, se sont engagés à la réunification, était envisagé favorablement. Il est certain que ceux qui utilisent cet argument ne pensent pas vraiment que lorsqu'un gouvernement, comme celui de la Corée du Sud, est prêt à assumer les obligations que prévoit la Charte des Nations Unies, cela indique un manque de coopération, de souplesse et de diligence dans la recherche d'une solution pacifique.

71. Il me semble que l'on a rebattu cet argument afin de justifier un acte discriminatoire. Par conséquent, avant le vote, je tiens à souligner une fois de plus que, si ma délégation est prête à appuyer les deux candidatures dont nous sommes saisis, le vote affirmatif que j'émettrai dans les deux cas ne devrait en aucune façon être considéré comme une marque d'indulgence à l'égard de la décision prise par le Conseil à la dernière séance [*1834^e séance*] de ne pas même se pencher sur la candidature de la République de Corée.

72. J'en viens maintenant aux deux projets de résolution présentés avec tant d'éloquence et d'élégance par le représentant de la Guyane. Nous avons noté

que dans leurs demandes d'admission, le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Viet-Nam et le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam acceptent les obligations contenues dans la Charte et s'engagent solennellement à s'en acquitter. Dans ces conditions, mon gouvernement est heureux d'appuyer leurs candidatures.

73. Le Royaume-Uni entretient des relations diplomatiques avec les deux gouvernements dont nous examinons actuellement les demandes d'admission. Nous leur souhaitons plein succès dans l'œuvre redoutable de relèvement et de réconciliation nationale qui les attend. Nous estimons qu'il est juste et bon qu'ils deviennent Membres des Nations Unies.

74. Comme le représentant du Royaume-Uni le soulignait à notre dernière réunion [*ibid.*], de l'avis du Gouvernement du Royaume-Uni, l'admission aux Nations Unies ne doit pas être limitée aux pays dont nous approuvons le système politique et social. Nous souhaitons encourager une composition aussi large que possible, parce que nous sommes convaincus que les barrières politiques entre les peuples doivent être renversées et que l'Organisation doit devenir une organisation mondiale véritablement représentative. C'est avec ces considérations à l'esprit que ma délégation a décidé d'appuyer les deux projets de résolution dont nous sommes saisis.

75. M. AL-KHUDAIRY (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir et une immense satisfaction que ma délégation vous voit présider nos réunions ce mois-ci. Nous sommes certains que votre sagesse et votre longue expérience nous seront de la plus grande aide au cours de nos débats. Je vous vous assure de la ferme coopération de la délégation irakienne.

76. A ce stade, il est également opportun d'exprimer notre appréciation et notre admiration à M. Plaça, de l'Italie, qui s'est si habilement acquitté des fonctions difficiles de président du Conseil pendant le mois de juillet. Ses efforts inlassables, ainsi que ceux de sa délégation, méritent d'être soulignés.

77. Ma délégation s'est portée coauteur des deux projets de résolution dont nous sommes saisis sur les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam aux Nations Unies. Nous souhaitons vivement que les deux Etats vietnamiens deviennent Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et ce désir est conforme à la politique et aux principes défendus par mon gouvernement depuis les toutes premières années de la lutte inlassable menée par le vaillant peuple vietnamien contre l'occupation étrangère et les forces de l'impérialisme, ainsi que leurs laquais.

78. Le peuple vietnamien a réalisé son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance après

une longue et courageuse lutte, qui a été admirée et reconnue tant par ses amis que par ses ennemis. La seule conclusion logique, juste et inévitable de cette lutte héroïque mais sanglante est que la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam occupent la place qui leur revient parmi nous en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

79. La lutte longue, dure mais victorieuse du peuple vietnamien n'est que la preuve vivante de la persévérance, de la détermination et de la ténacité qui caractérisent tous les peuples qui luttent pour leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance et pour se libérer du joug de l'opresseur étranger.

80. L'appui à l'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies a été exprimé de manière vibrante tant dans cette salle, aujourd'hui, qu'à l'extérieur. L'opinion publique mondiale sur cette question est claire. Le soutien au peuple du Viet-Nam a été unanime parmi tous les peuples épris de paix. La reconnaissance et l'établissement de relations diplomatiques avec les deux Républiques du Viet-Nam par la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies en sont une autre preuve. A cet égard, ma délégation a du mal à comprendre les tentatives faites pour saboter ces demandes d'admission. Nous ne pouvons pas accepter les manœuvres et les subterfuges auxquels ont recours certains membres du Conseil pour lier et rendre conditionnelle l'admission des deux Etats vietnamiens à l'admission d'autres parties.

81. La question d'un marché global dans la conduite des travaux du Conseil en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres est une méthode dépassée. Nous sommes convaincus que les demandes d'admission doivent être examinées séparément et faire l'objet d'un vote séparé, selon leurs propres mérites, et qu'il ne doit y avoir aucun lien avec des questions sans rapport. Nous en avons assez de la tyrannie de la minorité. Nous réfutons de telles manœuvres et toutes tentatives pour empêcher la légitime admission des deux Etats vietnamiens à l'Organisation des Nations Unies.

82. Le Gouvernement et le peuple irakiens attendent donc avec impatience l'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies, et nous demandons instamment au Conseil de recommander à l'unanimité à l'Assemblée générale l'admission des deux Etats vietnamiens.

83. M. KUDRYAVTSEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la RSS de Biélorussie appuie résolument — comme nous l'avons déjà dit à la réunion du Conseil de sécurité, le 6 août [*ibid.*], et au Comité

du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres — les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam aux Nations Unies. Elle votera donc pour les projets de résolution relatifs à l'admission de ces Etats souverains à l'Organisation des Nations Unies.

84. La RSS de Biélorussie est, avec d'autres Etats, auteur des projets de résolution sur l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam; elle estime que ces projets de résolution doivent être adoptés par le Conseil de sécurité. Leur droit à faire partie de l'ONU, la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam l'ont conquis au prix d'une lutte aussi longue qu'obstinée pour leur liberté et leur indépendance, une lutte pour le rétablissement et la consolidation de la paix en Indochine.

85. L'élimination d'un foyer de guerre en Indochine a déjà eu des effets favorables sur la situation internationale, notamment sur la situation en Asie du Sud-Est. Elle a créé des conditions favorables pour l'assainissement de la situation internationale.

86. La République démocratique du Viet-Nam et la République du Sud Viet-Nam sont largement reconnues. Leur politique étrangère tend à renforcer la paix et la sécurité internationales, à consolider les liens d'amitié, à établir des relations de bon voisinage avec tous les Etats, et à approfondir la coopération internationale multilatérale sur la base du respect mutuel, de l'indépendance, de l'égalité, de l'intérêt mutuel et de la coexistence pacifique. C'est une politique étrangère constante qui répond pleinement aux exigences de la Charte des Nations Unies.

87. En demandant à faire partie de l'Organisation des Nations Unies, la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam ont déclaré qu'elles acceptaient les obligations contenues dans la Charte et qu'elles s'engageaient solennellement à les respecter. Il est incontestable que l'admission de ces deux Etats à l'Organisation des Nations Unies contribuera beaucoup à rehausser l'efficacité et l'autorité de l'Organisation, qu'elle nous rapprochera d'une véritable universalité et qu'elle nous donnera la possibilité de mettre pleinement à profit la grande expérience politique et la grande expérience de la vie qu'a le peuple vietnamien.

88. La délégation de la RSS de Biélorussie estime sans fondement les tentatives faites pour lier la question de l'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies à une autre question qui est sans aucun rapport avec l'admission à l'ONU de ces deux Etats souverains.

89. L'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam aux

Nations Unies est actuellement soutenue par toute l'opinion internationale. Je n'en veux pour preuve que la déclaration du Comité de coordination des pays non-alignés du 7 août, qui, à propos de la candidature de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam aux Nations Unies, établit que "le Comité de coordination appuie sans réserve ces candidatures, qu'il considère comme étant entièrement conformes à la Charte des Nations Unies et comme représentant une action en faveur... des relations d'amitié et de coopération entre tous les peuples" [S/11793].

90. L'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam aux Nations Unies contribuera aussi à faire avancer encore ce processus positif et désormais irréversible sur la scène internationale, dont l'expression la plus claire a été le succès de la dernière étape de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que l'adoption à l'échelon le plus élevé de documents politiques fondamentaux appelés à jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans le cadre des principes fondamentaux de la coexistence pacifique pour lesquels, avec tant de constance et de persuasion, avait travaillé le fondateur de l'Etat soviétique, Vladimir Ilyich Lénine, et pour lesquels continue de lutter le peuple soviétique.

91. A propos du bilan de cette conférence, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Ilyich Brejnev, a dit "C'est là la victoire de la raison. Tout le monde y a gagné : les pays de l'Est et de l'Ouest, les peuples des Etats socialistes et capitalistes, membres d'alliances ou neutres, grands et petits. C'est la victoire de tous ceux qui ont à cœur la paix et la sécurité sur notre planète".

92. L'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies contribuera certainement à renforcer et à approfondir la détente, à lui donner un sens concret, et à assurer une coopération fructueuse et pacifique, dans l'intérêt mutuel, entre tous les Etats, quel que soit leur régime.

93. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

94. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter alors que vous assumez les fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci ; c'est une tâche dont vous vous acquittez avec votre habituel esprit de justice. Ma délégation souhaite participer à la discussion sur les demandes d'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam à l'Organisation des

Nations Unies afin d'apporter notre soutien total et sans réserve à la requête et au désir légitimes des deux Etats vietnamiens d'être admis à l'Organisation des Nations Unies et d'occuper la place qui leur revient dans la communauté des nations, tout comme les peuples et le Gouvernement de la Yougoslavie ont soutenu leur lutte indomptable dès le début.

95. La signification historique de la victoire du peuple du Viet-Nam, qui a mené pendant 30 ans une guerre héroïque contre tous les envahisseurs étrangers, réside dans le fait qu'elle a prouvé une fois de plus, en dépit d'une lutte plus qu'inégale et au prix des plus grands sacrifices possibles, qu'un peuple, si petit soit-il, ne peut pas être vaincu par quelque puissance que ce soit s'il est résolu à défendre jusqu'au bout son droit à l'indépendance et à la liberté. Elle réside également dans le fait que cette victoire constitue l'une des plus grandes défaites des forces du colonialisme, de l'impérialisme et de l'agression. C'est par conséquent une grande contribution à la communauté internationale tout entière, à l'Organisation des Nations Unies et à l'esprit même de la Charte, car elle a entraîné la liquidation d'un foyer de guerre chaude et de la tension internationale très dangereuse engendrée par les tentatives visant à asservir le peuple vietnamien et a, en même temps, représenté un nouveau grand progrès sur la voie de la démocratisation des relations internationales.

96. Nos collègues et amis, M. Nguyen Van Luu de la République démocratique du Viet-Nam et Dinh Ba Thi de la République du Sud Viet-Nam, ont, dans leurs récentes déclarations, notamment le 7 août devant le Comité de coordination des pays non-alignés [*ibid.*], souligné à maintes reprises le rôle que la solidarité ainsi que le soutien et l'assistance directs et actifs de toutes les forces démocratiques progressistes et éprises de paix du monde ont joué dans leur lutte qui, en fait, était une lutte commune. Ils ont particulièrement souligné, entre autres, le soutien des pays non-alignés. Comme l'a déclaré récemment devant le Parlement yougoslave le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Miloš Minić, la victoire des mouvements de libération du Viet-Nam est en même temps la victoire de la politique du non-alignement et celle de la clairvoyance dans la position adoptée par les pays non-alignés.

97. Que les peuples de la Yougoslavie non-alignée et socialiste se soient toujours sentis si spécialement proches de la lutte du peuple du Viet-Nam est chose toute naturelle, car nous avons nous aussi mené notre guerre de libération et accompli notre révolution en défendant avec acharnement notre indépendance contre les envahisseurs étrangers, et aussi en résistant à toutes les pressions et tentatives visant à nous dénier le droit de décider de notre propre destin.

98. Le Conseil de sécurité est saisi des demandes d'admission des deux Etats vietnamiens dont l'inscription à l'ordre du jour a été approuvée à l'écras-

sante majorité de 14 voix contre zéro, avec une abstention. Je ne traiterai pas maintenant des conditions et du bien-fondé des votes qui ont suivi les votes dont je viens de parler.

99. Etant donné que les demandes d'admission ont été présentées en bonne et due forme, que les deux gouvernements des deux Etats souverains acceptent les droits, les privilèges et les obligations qu'entraîne, au titre de la Charte, la qualité de membre, qu'ils viennent de sortir d'une guerre au cours de laquelle ils ont défendu les principes les plus sacrés de la Charte, le Conseil ne peut avoir de raison juste et légitime pour ne pas agir rapidement et favorablement — pour ne pas recommander à l'Assemblée générale à sa trentième session leur admission à l'Organisation des Nations Unies. En outre, les représentants des deux Etats vietnamiens ont déclaré à maintes reprises et conjointement qu'après avoir mené une longue lutte et consenti de grands sacrifices pour assurer la paix, l'indépendance nationale et le progrès social, le peuple vietnamien souhaite se joindre à tous les autres peuples du monde dans la lutte pour la paix, l'indépendance, la liberté et le progrès social, et pour l'établissement de relations amicales avec toutes les nations, y compris les Etats-Unis d'Amérique. Tout ce qu'ils souhaitent est conforme aux buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils figurent au Chapitre I de la Charte.

100. Mais maintenant le Conseil de sécurité semble se trouver face à un obstacle arbitraire et soudain : la tentative de ce que l'on a appelé un "marché global", qui est de faire dépendre l'admission des deux Viet-Nams de l'admission de la Corée du Sud — ce qui serait totalement inadmissible en droit et absolument indéfendable sur le plan politique. Il suffit de dire qu'il y a encore plus de 50 000 soldats étrangers en Corée du Sud et que le Gouvernement de la Corée du Nord est fermement opposé à l'admission de la Corée du Sud à l'Organisation des Nations Unies — et même à toute admission de la Corée s'il ne s'agit pas d'un seul pays. Enfin, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais admis une partie d'un pays divisé; dans le cas des deux Allemagnes, l'admission a été possible seulement lorsque les deux parties ont voulu, conjointement, qu'il en soit ainsi.

101. Il est en vérité illogique de se prévaloir de l'universalité pour dresser des obstacles à l'admission de deux Etats qui remplissent toutes les conditions — privant ainsi les Nations Unies de la participation de deux Etats qui méritent de devenir membres — en l'assortissant d'une condition de toute évidence injuste, inopportune et impossible, comme on semble vouloir le faire dans ce cas. Et il n'y aurait aucune raison de vouloir leur refuser plus avant la place qui leur revient dans la communauté des nations alors qu'après tant de décennies de colonialisme et après 30 ans de guerre, ils ont finalement réussi à devenir, dans l'arène des relations internationales, des participants indépendants, souverains et épris de paix.

102. Même dans la logique la plus nue de l'équilibre de puissance, une telle attitude ne peut être facilement défendue, puisque la République du Sud Viet-Nam est déjà membre à part entière du groupe des pays non-alignés et que la République démocratique du Viet-Nam a immédiatement après la victoire demandé à faire partie du groupe des pays non-alignés. Nous espérons que nous ne nous trouvons pas une fois de plus devant cette vision particulière déformée des choses selon laquelle seuls les grands existent sur la carte du monde, celui-ci étant juste un échiquier où tout se passerait seulement par rapport à la "faiblesse" des uns et à la "puissance" des autres. L'exemple le plus récent de cette vision déformée des faits nous est donné par les commentaires de la presse sur la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, où la seule chose intéressante semblait être de savoir si oui ou non et dans quelle mesure cette conférence était un succès ou une défaite pour tel ou tel grand pays. On sait que plus de 30 pays européens, en fait, y étaient représentés, avec l'intention peut-être d'y réaliser quelque chose par eux-mêmes, mais l'idée de savoir s'il fallait la considérer comme un succès s'est complètement évaporé dans le fameux "power vacuum".

103. Il va sans dire que même si le Conseil de sécurité ne pouvait présenter une recommandation positive à l'heure actuelle, le peuple du Viet-Nam ne pourra à jamais se voir priver de ses droits aux Nations Unies. Avec l'appui écrasant de la communauté internationale, il a gagné des luttes beaucoup plus difficiles et il recevra le soutien dont il a besoin dans ses efforts, parce que l'action d'arrière-garde menée pour l'empêcher d'exercer ses droits ici n'a aucune chance d'aboutir. Nous nous rappelons tous combien la politique visant à refuser à la République populaire de Chine le siège qui lui revenait ici a été nuisible pour l'Organisation des Nations Unies et pour les relations internationales dans leur ensemble et combien aussi elle a été futile. Elle n'a pas bénéficié à ses protagonistes non plus, comme toute politique rétrograde ne peut bénéficier à personne. Les nouvelles réalités du monde doivent montrer qu'il était impossible de faire de la guerre contre le Viet-Nam une affaire locale et régionale cachée des yeux du monde entier. De même, aucun peuple du monde n'a appuyé la guerre contre le Viet-Nam et aucun peuple n'a jamais permis, enfin, que les guerres coloniales soient menées en son nom.

104. Nous ne pouvons que louer les représentants des deux Viet-Nams, qui allient leur fermeté de principes à une attitude constructive, digne et réservée et en fait noble. Après leur victoire, ils sont encore disposés à coopérer avec tous, à entretenir des relations amicales avec tous. Cela prouve une fois de plus que ce sont les petits qui font preuve de retenue et qui endossent les responsabilités dans leur victoire; ce sont les petits qui respectent pleinement les intérêts des autres, qui ne sont pas égoïstes mais qui restent charitables dans leur victoire et capables de donner ainsi un exemple à tous.

105. Nous espérons donc que ceux qui veulent empêcher le Conseil de sécurité de prendre une juste décision reviendront sur leur position.

106. La déclaration du Comité de coordination des pays non-alignés en la matière [*ibid.*], adoptée à la réunion du 7 août, montre avec éloquence le soutien très vaste dont bénéficient et continueront à bénéficier la République du Sud Viet-Nam et la République démocratique du Viet-Nam, soutien qui ne cessera de s'accroître.

107. La présence des observateurs des deux délégations vietnamiennes, représentant ensemble le peuple libéré du Viet-Nam aux Nations Unies, est en soi un événement très spécial dans l'histoire des Nations Unies. Ma délégation espère ardemment que l'Assemblée générale à sa trentième session ordinaire admettra ces deux pays aux Nations Unies. Elle leur donnera sans aucun doute l'appui écrasant qu'ils méritent et que l'Organisation même en vérité mérite.

108. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

109. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil de sécurité, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant la plus haute instance des Nations Unies. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à ce poste si important, puisque vous êtes le représentant d'un pays avec lequel la République démocratique allemande entretient des relations amicales, qui, ces derniers temps, ont particulièrement évolué dans l'intérêt des deux pays.

110. Je suis très heureux et satisfait de pouvoir féliciter très cordialement l'observateur de la République démocratique du Viet-Nam, notre ami M. Nguyen Van Luu, et l'observateur de la République du Sud Viet-Nam, M. Dinh Ba Thi, au début de leur travail aux Nations Unies. L'accueil particulièrement amical réservé ici aux Nations Unies aux observateurs de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam montre de façon convaincante la solidarité de tous avec la juste cause du peuple vietnamien.

111. Lorsque, ces dernières années, cette haute instance examinait les demandes d'admission d'Etats souverains et indépendants à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité s'est laissé guider par l'idée de se rapprocher de l'universalité de l'Organisation et de se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies, renforçant ainsi la

paix et la sécurité internationales, et promouvant une coopération entre tous les Etats sur un pied d'égalité. Les demandes d'admission présentées par les Gouvernements de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam sont pleinement conformes à la Charte; les deux Etats poursuivent une politique de paix et ils sont pleinement désireux et capables de remplir les obligations incombant à tous les Membres des Nations Unies.

112. Il ne fait pas de doute que l'admission de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam en tant que Membres des Nations Unies aidera à renforcer la paix et la sécurité internationales et accroîtra aussi l'universalité et l'autorité de l'Organisation.

113. Le processus de la détente internationale a fait des progrès extraordinaires ces dernières années, et par-dessus tout, il a récemment été démontré encore d'une manière indiscutable par la solennelle signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a réuni à Helsinki les représentants au plus haut échelon de 35 Etats européens ainsi que des Etats-Unis et du Canada. Ce processus de détente stimule aussi de la manière la plus vivace les travaux des Nations Unies.

114. Je parle ici au nom d'un Etat qui n'a, au cours de ce processus, été admis aux Nations Unies que très récemment. Chacun reconnaît aujourd'hui que la décision du Conseil de sécurité et l'admission de la République démocratique allemande par l'Assemblée générale ont été importantes pour le renforcement de la paix dans le continent européen, pour une intensification de la mise en œuvre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et pour un accroissement de l'efficacité de l'Organisation. Permettez-moi d'exprimer à cet égard la conviction que l'événement ne sera pas moins important lorsque la voix du peuple vietnamien, qui a émergé victorieusement de trois décennies de lutte héroïque pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social, pourra elle aussi être entendue dans l'intérêt de la noble cause de l'Organisation mondiale. Nous partageons par conséquent le point de vue de tous les représentants qui estiment que l'admission de la République du Sud Viet-Nam et de la République démocratique du Viet-Nam aux Nations Unies contribuera à accroître encore la coopération et les relations politiques, et plus particulièrement entre les Etats asiatiques.

115. L'admission simultanée de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam — et cet aspect ne saurait manquer d'avoir des conséquences de longue durée pour toutes les activités des Nations Unies — est un symbole de la reconnaissance des réalités politiques qui existent au Viet-Nam. En acceptant les demandes qui lui sont actuellement soumises, le Conseil de sécurité, organe chargé de la haute responsabilité de maintenir la paix

et la sécurité internationales, ne fera pas que remplir sa tâche mais, en même temps, accomplira un devoir répondant à la requête urgente de l'opinion publique internationale.

116. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique allemande sont unis par de solides liens d'amitié avec ceux de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam. Pendant toutes ces années de lutte, la République démocratique allemande, comme les autres Etats de la communauté socialiste, est demeurée fermement aux côtés du peuple fraternel du Viet-Nam et a fourni à sa lutte un appui actif et total. C'est avec un grand plaisir que le Gouvernement et le peuple de mon pays ont salué la victoire historique des patriotes du Sud Viet-Nam sur l'agression, l'établissement du pouvoir populaire et le rétablissement de la paix dans la partie méridionale de ce pays.

117. La victoire des patriotes sud-vietnamiens a ouvert à tout le peuple du Sud Viet-Nam de brillantes perspectives de paix, de liberté, de démocratie et de progrès social. C'est aussi une importante contribution dans le sens du renforcement de la paix et de la sécurité dans le Sud-Est asiatique comme dans le monde. En cette occasion, le Premier Secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, Erich Honecker, a adressé à la République du Sud Viet-Nam et à la République démocratique du Viet-Nam les cordiales et fraternelles félicitations ainsi que les meilleurs vœux du peuple de la République démocratique allemande. Celle-ci n'a pas l'intention de faire preuve maintenant de moins de solidarité avec le peuple vietnamien alors qu'il mobilise ses forces pour construire la paix, et nous nous félicitons des demandes d'admission de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam. Nous sommes heureux de voir que, ce faisant, la République démocratique allemande partage également la position de l'écrasante majorité des Etats Membres de cette haute instance.

118. Ma délégation estime qu'il est totalement arbitraire de lier l'examen des demandes d'admission de la République démocratique du Viet-Nam et de la République du Sud Viet-Nam à d'autres questions. La Charte des Nations Unies indique clairement la manière dont les demandes d'admission doivent être traitées, de sorte que si les demandes d'admission de ces deux Etats souverains sont liées à une question entièrement différente, on ne peut crier qu'à la discrimination. Il est non moins absurde de lier au problème de l'admission de deux Etats souverains aux Nations Unies un problème qui soulève lui-même maintes controverses au sein de l'Organisation. Pour ce qui

est de la prétendue question de Corée, le point de vue de la République démocratique allemande est bien connu de chacun. Mon pays apprécie à leur juste valeur les efforts, en vue d'affermir la paix et la sécurité et de conclure un accord de paix, entrepris par la République populaire démocratique de Corée, avec laquelle nous entretenons des liens fraternels.

119. Nous avons toujours considéré que toute ingérence dans les affaires intérieures du peuple coréen doit être évitée, car cela ne saurait en aucune manière aider à la solution de ce que l'on appelle la question coréenne et ne pourrait au contraire que l'entraver. La clef au problème de renforcement de la paix dans la péninsule coréenne reste, comme auparavant, la mise en œuvre de la décision pertinente adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session¹, la dissolution du prétendu Commandement des Nations Unies en Corée et le retrait des troupes étrangères stationnées en Corée du Sud. Si des tentatives sont faites maintenant pour établir un lien artificiel entre ce problème et les demandes d'admission présentées par la République démocratique du Viet-Nam et par la République du Sud Viet-Nam, cela ne fera que compliquer encore les choses et qu'entraver le travail de l'Assemblée générale.

120. Toute opposition à ces deux demandes d'admission aux Nations Unies irait à l'encontre des aspirations réalistes de tous les peuples et Etats qui veulent qu'une coopération véritable règne aux Nations unies sur un pied d'égalité. Une telle manœuvre ne saurait être comprise par l'opinion publique internationale et serait un boulet pour la coopération constructive qui est à la fois désirable et nécessaire aux Nations Unies. Les leçons de l'histoire, et en particulier les récents développements en Indochine, montrent que les peuples du monde peuvent, aujourd'hui, maintenir avec succès leur indépendance grâce à une Organisation des Nations Unies toujours plus forte, et que nul n'est en mesure d'entraver ce processus ou de faire revenir les choses en arrière. Ma délégation est fermement convaincue que tôt ou tard, tous les membres du Conseil de sécurité devront tenir compte des réalités et agir conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte.

La séance est levée à 13 h 10.

Notes

¹ Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Art. 4), avis consultatif : C. I. J. 1948, p. 57.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 935.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément no 30*, p. 25, point 41 de l'ordre du jour.